

Nous vous proposons une journée de formation sur :

## La gestion des budgets du Comité Social et Economique (CSE)

- Le budget de fonctionnement
- Le budget des activités sociales et culturelles (ASC)
- Sur quelles bases sont calculés ces budgets ?
- Changements par rapport au CE
- L'utilisation de ces budgets, quelles dépenses sont autorisées
- Les possibilités de transfert d'un budget à l'autre
- Le rôle du trésorier, ses responsabilités
- Les objectifs et les choix budgétaires
- Les budgets prévisionnels
- L'analyse des budgets et des dépenses
- Informer et rendre compte d'une gestion
- L'arrêté des comptes du CSE, les règles incontournables
- Le règlement intérieur du CSE
- La comptabilité du CSE
- Les obligations comptables, sociales et fiscales

**2 dates : Le jeudi 12 mars et le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2026**

*Pour vous inscrire, utilisez le bulletin spécifique joint à ce dossier*